



10.5.2016

AMENDEMENTS

1 - 17

Projet de rapport
Anneli Jäätteenmäki
(PE580.769v01-00)

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande de la France – EGF/2015/010 FR/MoryGlobal)
(COM(2016)0185 – C8-0136/2016 – 2016/2043(BUD))

Amendement 1

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. relève que **les autorités françaises ont présenté la demande de contribution financière du FEM** le 19 novembre 2015 **et que la Commission a clôturé son évaluation** le 7 avril 2016 et l'a communiquée au Parlement le même jour;

Amendement

2. relève que **la Commission a respecté le délai de 12 semaines à compter de la réception de la demande présentée par les autorités françaises** le 19 novembre 2015 **pour clôturer son évaluation de la conformité de la demande avec les conditions d'octroi d'une contribution financière**, le 7 avril 2016, et **qu'elle** l'a communiquée au Parlement le même jour;

Or. en

Amendement 2

Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle que dans le précédent dossier FEM concernant Mory-Ducros^{1bis}, le "plan social" avait été annulé par le Conseil d'État français le 8 décembre 2015 et que le principal actionnaire de Mory-Ducros, Arcole Industries, avait été condamné pour licenciements abusifs; rappelle, dès lors, les inquiétudes des syndicats qui reprochent au principal actionnaire de ne pas avoir suffisamment investi dans MoryGlobal, et cela de façon intentionnelle, alors que la France a par ailleurs prêté plus de 17 millions d'EUR à Mory-Ducros; exprime tout son soutien

aux travailleurs qui ont saisi les tribunaux de commerce pour obtenir des compensations complémentaires;

^{1bis} Décision (UE) n° 2015/738 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande EGF/2014/017 FR/Mory-Ducros, présentée par la France) (JO L 117 du 8.5.2015, p. 47).

Or. en

Amendement 3
Andrej Plenković

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne qu'à ce jour, le secteur des transports terrestres et du transport par conduites a fait l'objet de deux autres demandes d'intervention du FEM: la demande EGF/2014/017 FR/ Mory-Ducros et la demande EGF/2011/001 AT/Nieder- und Oberoesterreich, qui s'appuyaient toutes deux sur la crise financière et économique mondiale;

Amendement

5. souligne qu'à ce jour, le secteur des transports terrestres et du transport par conduites a fait l'objet de deux autres demandes d'intervention du FEM: la demande EGF/2014/017 FR/ Mory-Ducros et la demande EGF/2011/001 AT/Nieder- und Oberoesterreich, qui s'appuyaient toutes deux sur la crise financière et économique mondiale ***et qui concernent 2 804 travailleurs licenciés dans ce secteur; relève que plusieurs mesures sont similaires dans les deux demandes;***

Or. en

Amendement 4
Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

6 bis. *se félicite de fait que le France ait mis en place un plan social, qui prévoit aussi une participation financière de MoryGlobal pour que l'entreprise puisse bénéficier de l'intervention complémentaire du FEM; note avec satisfaction que l'aide demandée au FEM ne comprend pas de mesures au titre de l'article 7, paragraphe 1, point b), du règlement FEM, à savoir les allocations, mais est axée sur des mesures qui offrent une véritable valeur ajoutée pour la future réinsertion professionnelle des travailleurs licenciés;*

Or. en

Amendement 5

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. prend acte du fait que les services personnalisés cofinancés par le FEM proposés consistent en conseils et en orientations fournis par une équipe de consultants experts, qui s'ajoutent au plan social ainsi qu'au contrat de sécurisation professionnelle financé par *l'État français* pour *aider les travailleurs à retrouver un emploi; constate que les trois contractants qui composent l'équipe de consultants sont ceux qui ont fourni des services personnalisés aux travailleurs licenciés de l'entreprise Mory-Ducros*; espère que la Commission et les autorités françaises respecteront *strictement* le principe selon lequel les sociétés de conseil doivent être rémunérées sur la base des résultats obtenus;

Amendement

7. prend acte du fait que les services personnalisés cofinancés par le FEM proposés *aux travailleurs licenciés* consistent en conseils et en orientations fournis par une équipe de consultants experts, qui s'ajoutent au plan social ainsi qu'au contrat de sécurisation professionnelle financé par *la France* pour *apporter un soutien aux travailleurs sur le marché de l'emploi*; espère que la Commission et les autorités françaises respecteront *rigoureusement* le principe selon lequel les sociétés de conseil doivent être rémunérées sur la base des résultats obtenus;

Amendement 6

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. relève que les contractants *fournissent à chaque participant un parcours de carrière personnalisé et un nombre suffisant d'offres d'emploi, qu'ils doivent leur permettre de consulter des experts généralistes ou des experts spécialisés dans la création d'entreprises, qui ont une excellente connaissance du marché de l'emploi dans la région et sont disponibles et réceptifs, et qu'ils proposent des ateliers de formation pour les compétences générales, la formation à l'utilisation de l'internet, des foires à l'emploi et des rencontres avec des employeurs ou des représentants du secteur ainsi que des rencontres avec des établissements de formation;*

Amendement

8. relève que les contractants *(BPI, Sodie et AFPA Transitions) assistent les travailleurs licenciés et les aident à trouver des solutions pour rester sur le marché du travail et pour trouver de nouveaux emplois, en leur fournissant des services personnalisés tels que des sessions d'information collective et individuelle, l'aide à la transition professionnelle et l'accompagnement vers de nouveaux emplois;*

Amendement 7

Andrej Plenković

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime que les travailleurs qui appartiennent à la tranche d'âge des 55-64 ans sont exposés à un risque plus élevé de chômage de longue durée et d'exclusion du marché du travail, ce qui pourrait mener à l'exclusion sociale;

considère dès lors que ces travailleurs, qui représentent 19 % des bénéficiaires ciblés par les actions proposées ont des besoins spécifiques, dont il convient de tenir compte dans les services personnalisés qui leur sont proposés au sens de l'article 7 du règlement FEM;

Or. en

Amendement 8

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. observe que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été composé en consultation avec les partenaires sociaux et les représentants des bénéficiaires visés;

Amendement

9. observe que ***la France a indiqué que*** l'ensemble coordonné de services personnalisés a été composé en consultation avec les partenaires sociaux et les représentants des bénéficiaires visés;

Or. en

Amendement 9

Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. observe que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été composé en consultation avec les partenaires sociaux et les représentants des bénéficiaires visés;

Amendement

9. observe que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été composé en consultation avec les partenaires sociaux et les représentants des bénéficiaires visés; ***fait cependant remarquer que le "plan social" n'a pas été soutenu par tous les syndicats; dénonce le manque d'engagement, de responsabilité et de contribution financière du principal actionnaire;***

Amendement 10

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement *FEM*, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés ***bénéficiant de l'aide du FEM*** devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable;

Amendement

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable;

Or. en

Amendement 11

Jean-Paul Denanot

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement FEM, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés bénéficiant de l'aide du FEM devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable;

Amendement

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement FEM, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés bénéficiant de l'aide du FEM devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable; ***demande à la Commission, à cet égard, de proposer de nouvelles mesures qui permettraient aux PME d'anticiper les évolutions de la production et les changements sur les marchés;***

Amendement 12
Andrej Plenković

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement FEM, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés bénéficiant de l'aide du FEM devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable;

Amendement

10. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement FEM, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés bénéficiant de l'aide du FEM devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et les compétences requises, et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable; ***se félicite du fait que la France ait apporté toutes les assurances nécessaires que les actions proposées seront complémentaires des actions financées par les Fonds structurels et que, combinées, elles viseront à s'adapter aux défis mondiaux afin de parvenir à une croissance économique durable, tel qu'indiqué dans l'analyse "The European Globalisation Adjustment Fund 2007-2014 European Implementation Assessment" (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation 2007-2014 – Évaluation de la mise en œuvre au niveau européen)^{1bis}***;

1bis

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/558763/EPRS_IDA\(2016\)558763_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/558763/EPRS_IDA(2016)558763_EN.pdf)

Amendement 13
Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. **déplore que** la Commission **n'ait pas présenté** une **analyse** du rapport coût-efficacité de l'aide actuellement apportée aux travailleurs licenciés de l'entreprise Mory-Ducros, eu égard au fait que la présente demande fait suite à la demande EGF/2014/017 FR/Mory-Ducros; **regrette en outre le manque de données étayées, en particulier dans la mesure où** les services personnalisés sont assurés par les mêmes contractants;

Amendement

11. **constate que les contractants qui composent l'équipe de consultants sont les mêmes que ceux qui avaient fourni des services personnalisés aux travailleurs licenciés de l'entreprise Mory-Ducros; demande à** la Commission **de présenter** une **évaluation** du rapport coût-efficacité de l'aide actuellement apportée aux travailleurs licenciés de l'entreprise Mory-Ducros, eu égard au fait que la présente demande fait suite à la demande EGF/2014/017 FR/Mory-Ducros **et que** les services personnalisés sont assurés par les mêmes contractants;

Or. en

Amendement 14

Andrej Plenković

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

11 bis. tient compte de la sensibilité de ce marché du travail spécifique, étant donné que la part la plus importante de la valeur ajoutée réalisée par l'Union des 28 dans le secteur des services de transports terrestres est à mettre à l'actif de la France;

Or. en

Amendement 15

Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. souligne que les autorités françaises ont confirmé que les actions **admissibles** ne bénéficiaient d'aucune aide provenant d'autres instruments financiers de l'Union; **demande une nouvelle fois à la Commission d'assurer le respect intégral des règles existantes et de veiller à ce qu'il ne puisse y avoir de double emploi dans les services financés par l'Union;**

Amendement

12. souligne que les autorités françaises ont confirmé que les actions **proposées** ne bénéficiaient d'aucune aide **financière** provenant d'autres **fonds ou** instruments financiers de l'Union **et qu'elles sont complémentaires des actions financées par les Fonds structurels;**

Or. en

Amendement 16
Jean-Paul Denanot

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'aide apportée par le FEM ne doit pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des États membres ou des entreprises;

Amendement

13. rappelle que l'aide apportée par le FEM **s'ajoute aux mesures nationales et** ne doit pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des États membres ou des entreprises;

Or. en

Amendement 17
Thomas Händel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. **demande une nouvelle fois** à la Commission de garantir l'accès du public à

Amendement

15. **rappelle sa demande** à la Commission de garantir l'accès du public à

l'ensemble des documents relatifs à des
demandes d'intervention du FEM;

l'ensemble des documents relatifs à des
demandes d'intervention du FEM;

Or. en